

Communiqué de presse

En Suisse, la détention est un outil de contrôle migratoire

2 septembre 2025 – Lors d'un point presse migrations organisé par asile.ch et le [nccr – on the move](https://nccr-onthemove.ch) mardi 2 septembre, Luca Gnaedinger et Marc Morel ont analysé comment la suisse criminalise la migration, à travers l'usage de la détention pénale et administrative. Si officiellement les buts visés sont différents -punir pour la détention pénale; garantir l'exécution du renvoi pour la détention administrative- dans les faits, ces deux mesures participent d'une même logique de contrôle migratoire.

Les points presse migrations, c'est quoi ?

Les points presse migrations sont une collaboration du [nccr – on the move](https://nccr-onthemove.ch) et d'asile.ch, dont l'objectif est de permettre le dialogue entre le monde des médias, la recherche scientifique et les professionnel·les du terrain. Chaque séance dure 1h, entre 12h15 et 13h15. A destination des professionnel·les des médias, elle se déroule en ligne et traite d'une thématique en lien avec l'actualité suisse. La modération est assurée par Marie Vuilleumier, journaliste parlementaire pour les Radios régionales romandes.

Une surreprésentation des personnes étrangères en prison

Début 2025, plus de 72 % des personnes incarcérées en Suisse étaient étrangères, contre environ 30 % dans les années 1980 (source : OFS). La recherche de **Luca Gnaedinger**, doctorant à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel et associé au [nccr – on the move](https://nccr-onthemove.ch), démontre que **cette surreprésentation ne s'explique ni par une hausse de la criminalité, ni par le nombre de personnes étrangères, mais par la discrimination policière et judiciaire, ainsi que la criminalisation croissante de l'immigration**. En Suisse, une condamnation pour séjour illégal peut entraîner une peine d'un an de prison – voire trois si les autorités ont été induites en erreur. « Les prisons suisses sont remplies de personnes étrangères précaires qui ne présentent pas de dangerosité », souligne Luca Gnaedinger.

La détention administrative, une mesure disproportionnée

Pour **Marc Morel**, co-président de la [Ligue Suisse des Droits Humains – Section Genève](https://ligue-suisse-des-droits-humains.ch), la **détention administrative est « une mesure toujours disproportionnée qui devrait être abolie »**. Les personnes concernées sont souvent **extrêmement vulnérables**, et lourdement atteintes dans leur santé physique et/ou psychique. La détention aggrave leur état de santé, en raison d'un **accès insuffisant aux soins** et de l'interruption de traitements essentiels. « La loi fédérale prévoit la détention administrative, mais les cantons ont le choix d'y recourir ou non », rappelle Marc Morel.

L'enregistrement vidéo du point presse est disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=kOBnJwhFmcl>
Les slides ainsi qu'une liste de ressources complémentaires sont disponibles ici : <https://asile.ch/2025/08/28/point-presse-02-09%ef%bd%9cla-detention-penale-et-administrative-outil-de-gestion-migratoire/>

Contacts presse

Les experts :

- **Luca Gnaedinger:** luca.gnaedinger@unine.ch, 032 718 16 18
- **Marc Morel:** marcmorel777@gmail.com, 078 817 69 86

Pour toutes questions sur les points presse:

- Pour asile.ch : **Elodie Feijoo**, media@asile.ch, 076 616 27 37
- Pour le [nccr-on the move](https://nccr-onthemove.ch) : **Inka Sayed**, inka.sayed@nccr-onthemove.ch, 032 718 39 39